République française
LOZERE
GORGES DU TARN CAUSSES - Commune

Séance du mardi 03 novembre 2026

Date de la convocation: 26 octobre 2026

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le trois novembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Jaclyn MALAVAL,

Présents : Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Madame Anny MIAZGOWSKI, Monsieur Alain CHMIEL, Madame Cécile VESCHAMBRE, Monsieur Philippe DEFASSIAU, Monsieur Christian MALHOMME, Monsieur Didier VERNHET, Monsieur André BOIRAL, Monsieur Anthony CHOMAT, Madame Sabine CANNESSON, Monsieur Benoît SANCHEZ, Madame Fany NOGARET, Madame Line GASSIN, Madame Emeline THERON

Représentés :

Excusés : Monsieur Pierre PAGES, Madame Cristina POURQUIER, Madame Elisa SUARD

Absents : Madame Marie SABOURIN

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony CHOMAT

DE_2026_101 - Objet : Approbation du plan de financement actualisé pour la phase 1 de travaux de l'aménagement de l'ancien monastère en centre d'art

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement actualisé pour la phase 1 de travaux de l'aménagement de l'ancien monastère en Centre d'art.

Ce projet vise à redynamiser le patrimoine communal tout en offrant un nouvel espace culturel et citoyen.

La maîtrise d'œuvre, confiée à l'agence Pierre-Jean TRABON, a finalisé l'Avant-Projet Définitif (APD) concernant l'aménagement de la partie haute de l'édifice. Le calendrier opérationnel prévoit un lancement des travaux début 2027 pour une ouverture au public au cours de la saison 2028.

Le projet se décompose en deux volets techniques et financiers distincts :

1. **Les aménagements** spécifiques au Centre d'Art Citoyen.
2. **La restauration du bâti** (conservation du patrimoine).

Les coûts sont répartis ainsi :

Aménagement du bâti :

	Dépenses HT
Travaux	487 260,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	58 471,20 €

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
048-200063147-DE_2026_101-DE
ADEDI

Coordonnateur SPS	9 745,20 €
Hausses et aléas 5 %	24 363,00 €
TOTAL	**579 839,40 €**

Restauration du bâti :

Dépenses HT	
Travaux	324 620,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	38 954,,40 €
Coordonnateur SPS	6 492,40 €
Hausses et aléas 5 %	16 231,00 €
TOTAL	**386 297,80 €**

Madame le Maire propose de scinder en deux phases les travaux relatifs à la restauration du bâti et de solliciter les subventions correspondantes au plan de financement suivant :

Phase 1 – Tranche 1

Dépenses HT		**Recettes**	
Travaux	167 240,00 €	DRAC Occitanie 50 %	99 507,80 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	20 068,80 €	REGION Occitanie 20 %	39 803,12 €
Coordonnateur SPS	3 344,80 €	Autofinancement 30 %	59 704,68 €
Hausses et aléas 5 %	8 362,00 €		
TOTAL	**199 015,60 € HT**	**TOTAL**	**199 015,60 € HT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif (APD) présenté par l'agence Pierre-Jean TRABON pour un montant total de travaux s'élevant à 966 613.2 € HT

ADOPTE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes à la phase 1 de la tranche 1 de la partie restauration du bâti

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

Madame le Maire,
Jaclyn MALAVAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/11/2026
et publié ou notifié
le 05/11/2026

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
048-200063147-DE_2026_101-DE
AGEDI